



Reservé un voyage sur Internet : les précautions à prendre

Par **Visiteur**, le **19/03/2007** à **13:35**

Quelles précautions dois-je prendre lorsque je réserve un voyage sur internet ?

Vous désirez réserver un hôtel ou une location de voiture, sélectionner un vol sec ou un forfait intégrant plusieurs prestations. Voici quelques conseils pour voyager en toute confiance.

Tout d'abord, la loi n'accorde pas de droit de rétractation lorsque vous réservez une prestation de loisir en ligne. Ainsi, pensez à vérifier votre commande avant de la valider définitivement surtout si vous n'avez pas pris une assurance annulation ou une formule modifiable.

Sachez également que les catégories des hôtels ne sont pas identiques d'un pays à un autre. Un hébergement trois étoiles peut avoir une signification différente selon qu'il est situé en France, en Italie ou en Espagne. Pensez donc à vous assurer que votre réservation correspond à ce que vous désirez en prenant quelques renseignements avant.

De même, il existe une différence entre les vols charters et les compagnies régulières. Alors que les seconds sont soumis à des horaires fixes, ceux des charters pourront être modifiés au dernier moment.

En cas de réservation de dernière minute, il est possible que le voyageur doive vérifier la disponibilité du voyage. Il est donc conseillé de s'assurer avant le départ de la confirmation définitive de la réservation par le voyageur.

De plus, les sites spécialisés dans la vente de voyages en ligne proposent souvent des

conseils sur les conditions d'accès aux pays de destination. Par précaution, il est recommandé de consulter également les dernières informations officielles délivrées par le ministère des affaires étrangères sur les obligations administratives relatives au passage des frontières.

Droitdunet